



## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN06420260430219

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-35,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de Gestion par les collectivités territoriales et établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du code général de la fonction publique,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 2 déclarations

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée au représentant de l'état en préfecture.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à PAU le 30/04/2026

M Nicolas PATRIARCHE , Président du Centre de Gestion 64



Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V06424101100 0878001	Ingénieur, Ingénieur principal	Coordonnateur de la gestion d'entretien des Zones d'Activités Economiques et chargé de l'exploitation des bâtiments	Recrutement sur un autre grade	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE	11/10/2024	DEJIC70_1810 24
V06426042400 0527001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Employé école primaire	Recrutement sur un autre grade	5h30	SYND.INT.R.P. AMOROTS-ARRAUTE-CHARRITTE-BEGUIOS-MASPARRAUTE-OREGUE	24/04/2026	DEJIC44_2404 26